Processus d'évaluation par la FINB

La FINB procède à un examen rigoureux de chaque demande présentée au titre de ses programmes de financement par phase ou ponctuels. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une évaluation de nature technique, nous faisons appel à des personnes pouvant apporter des compétences techniques ainsi que déterminer l'incidence ou les retombées possibles d'une proposition, ce qui est plus important encore. La FINB s'attend à recevoir des demandes valables sur le plan scientifique et évalue celles-ci selon les critères de chaque programme ainsi que le potentiel d'innovation et d'incidence.

Composition du comité d'examen

Afin de pouvoir évaluer les demandes, la FINB a recours à un comité composé de personnes compétentes dans le domaine de la recherche appliquée, c'est-à-dire en général d'un représentant de la FINB, d'un représentant du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ainsi que de plusieurs experts techniques externes possédant habituellement une formation universitaire et des compétences liées à des domaines très variés. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, il s'agit en général de personnes qui ne sont pas admissibles à recevoir un financement de la FINB en leur qualité actuelle. L'identité des membres du comité reste toujours anonyme. Ils doivent eux-mêmes respecter des règles de confidentialité strictes et signent d'ailleurs une clause de confidentialité avant d'intégrer le comité. Les membres du comité sont donc légalement tenus de préserver la confidentialité des informations dont ils prennent connaissance ou discutent au cours des évaluations, les propositions pouvant en effet contenir des informations exclusives liées au programme de recherche des demandeurs ou aux relations de ces derniers avec l'industrie.

Avant de commencer le processus d'évaluation, les membres du comité reçoivent des informations sur le programme au titre duquel les demandes sont faites, y compris les objectifs généraux et les critères d'évaluation correspondant à ces programmes. Ils suivent également une formation afin d'éviter les préjugés lors des évaluations.

Évaluation des demandes

Une fois évaluées, les demandes sont transmises au comité d'examen. Les membres du comité déterminent s'il existe des conflits d'intérêts et s'abstiennent d'examiner les demandes concernées. Ils accèdent aux demandes sur le portail de la FINB et peuvent les évaluer directement à partir de ce site Web. Ils attribuent alors une note de 1 à 10 pour chaque critère d'évaluation et fournissent des explications sur les notes attribuées; ces explications peuvent être utiles pour les candidats lors des phases ultérieures du processus d'examen. Le délai d'examen, qui varie selon le nombre de demandes, peut être de trois à six semaines.

Réunion d'harmonisation

Les notes et commentaires de chaque évaluateur sont transmis à la FINB à l'aide de son portail. Lorsque tous les évaluateurs ont terminé le processus, leurs notes sont compilées dans un seul document en vue de la réunion d'alignement. La moyenne des notes attribuées par les évaluateurs est indiquée dans ce document. Une normalisation statistique est alors effectuée afin de tenir compte du biais de notation de chaque évaluateur. Cette normalisation est appelée note z et permet d'obtenir une valeur numérique pour chaque évaluation comprise entre 1 et 100, le centre étant d'environ 50. Les demandes sont ensuite classées à partir de la note la plus élevée jusqu'à la note la plus faible. Les notes divergentes sont signalées afin de pouvoir discuter des raisons pour lesquelles les évaluateurs ont noté une demande différemment.

Lors de la réunion d'harmonisation, les évaluateurs et le responsable des programmes de la FINB discutent des demandes, en commençant par celles dont la note est la plus élevée. Les évaluateurs ont alors la possibilité d'ajuster leurs notes si de nouvelles informations obtenues lors de la réunion le justifient. Ils peuvent également, lors de la réunion, donner des avis et formuler des recommandations sur le financement, ou demander que les subventions octroyées soient assorties de certaines conditions.

Décisions et étapes suivantes

Après la réunion, la liste de classement est ajustée afin de pouvoir tenir compte d'éventuels changements de note. En fonction des fonds disponibles et du classement final, la FINB propose que certaines demandes soient retenues et d'autres refusées. Précisons que le nombre de demandes méritant d'être retenues est souvent supérieur au budget disponible et que leurs auteurs peuvent présenter une nouvelle demande.

La proposition d'approbation et de refus des demandes est soumise à une approbation finale, laquelle revient au directeur de la recherche, au PDG ou au conseil d'administration de la FINB, en fonction du niveau de financement nécessaire. Les propositions sont rigoureusement examinées, aucune décision de financement n'étant prise à la légère. Une fois le processus d'approbation finale terminé, le nécessaire est alors fait à l'interne pour les dernières étapes du processus.

Avant l'envoi des avis de décision, les notes et les commentaires des évaluateurs sont compilés dans un même document, dans le portail. Les commentaires sont vérifiés pour en assurer la pertinence. Les commentaires jugés inappropriés ou inutiles (ce qui est rare) sont supprimés, et les évaluateurs concernés sont contactés et retirés de la liste des évaluateurs si cela est nécessaire.

Les avis de décision sont envoyés par voie électronique aux candidats et à leur établissement. Les demandeurs ont accès aux notes d'évaluation et aux commentaires directement à partir du portail en ligne afin qu'ils puissent en tenir compte.